



MIDWIVES ASSOCIATION
of BRITISH COLUMBIA

À PROPOS DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME

QU'EST-CE QU'UNE SAGE-FEMME?

En bref, les sages-femmes sont des expertes dans la grossesse et la naissance saines.

Les sages-femmes autorisées en Colombie-Britannique offrent des soins primaires de maternité aux femmes enceintes en bonne santé et à leurs nouveau-nés, du début de la grossesse jusqu'à l'accouchement et la naissance du bébé, jusqu'à six semaines environ après l'accouchement. Qu'est-ce que cela signifie réellement? Les sages-femmes écoutent, observent, éduquent, guident et prodiguent des soins. Elles prescrivent et interprètent des examens et discutent des résultats. Elles examinent la santé physique, psychologique, émotionnelle et sociale. Elles accompagnent les femmes pendant la grossesse, l'accouchement et la naissance, normale et difficile. Elles accueillent les bébés. Elles font des visites à domicile après la naissance du bébé. Elles aident avec l'allaitement et à s'adapter à la vie avec un nouveau-né. Elles travaillent ensemble et avec d'autres professionnels de la santé. Elles pratiquent des soins de maternité et de périnatalité probants et centrés sur les clientes et font partie intégrante du système de soins de santé de la C.-B.



AI-JE BESOIN D'UNE RECOMMANDATION POUR VOIR UNE SAGE-FEMME?

Aucune recommandation n'est requise.

COMMENT PUIS-JE TROUVER UNE SAGE-FEMME?

Cherchez tout simplement les coordonnées de vos cabinets de sages-femmes locaux et donnez-leur un coup de fil. Pour vous aider à trouver une sage-femme dans votre région, utilisez la carte de recherche sur notre site Web.

LES SERVICES DE SAGES-FEMMES SONT-ILS RÉGLÉMENTÉS?

Les sages-femmes sont inscrites auprès du College of Midwives of British Columbia (CMBC) et réglementées par celui-ci conformément à la *BC Health Professions Act*, au règlement sur les sages-femmes et aux règlements administratifs du CMBC. Les sages-femmes sont réglementées et légalement reconnues comme des praticiennes de la santé autonomes en C.-B. depuis 1998.

WWW.BCMIDWIVES.COM

LES COÛTS DES SERVICES DE SAGES-FEMMES SONT-ILS COUVERTS EN C.-B.?

Le financement du BC Ministry of Health (Ministère de la Santé de la C.-B.) couvre le coût des services de sages-femmes pour tous les résidents de la C.-B. détenant une carte de santé Carecard valide par le biais du BC Medical Services Plan (MSP) [régime de soins médicaux de la C.-B.].

PUIS-JE AVOIR UN MÉDECIN ET UNE SAGE-FEMME?

Le BC Medical Services Plan couvre seulement un fournisseur de soins primaires pour la durée de votre grossesse et la naissance, jusqu'à six semaines suivant l'accouchement pour les grossesses saines. C'est à vous de choisir la personne soignante pendant votre grossesse. Les sages-femmes sont des expertes dans la grossesse saine et la naissance normale et consultent des médecins de famille et d'autres spécialistes tels que des obstétriciens, selon les besoins. Six semaines après l'accouchement, lorsque les soins prodigués par votre sage-femme sont terminés, on vous retournera à votre médecin de famille qui reprendra la responsabilité de votre santé et de celle de votre nouveau-né. Il incombe aux familles qui n'ont pas de médecin de famille de prendre des dispositions pour leurs soins primaires continus. Votre sage-femme peut vous fournir de plus amples renseignements sur la manière de trouver un médecin pour votre famille.

JE NE SUIS PAS COUVERTE PAR LE BC MEDICAL SERVICES PLAN. PUIS-JE QUAND MÊME AVOIR UNE SAGE-FEMME?

Si vous êtes une réfugiée couverte par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), vous pouvez appeler la Midwives Association of BC (MABC) au 604-736-5976 pour trouver une sage-femme autorisée par la Croix Bleue Medavie dans votre région. Si vous n'êtes pas une réfugiée, vous devez tout d'abord entrer en contact avec une clinique de sages-femmes et discuter avec cette clinique de la possibilité de payer vos soins personnellement. Les sages-femmes ne peuvent pas vous facturer plus qu'elles le font pour le gouvernement;

toutefois, ce coût n'inclut pas les fournitures, les examens de laboratoire et les analyses de sang, les échographies ou les frais d'hospitalisation ou les honoraires de médecins, y compris les coûts associés aux accouchements à l'hôpital.

QUAND DEVRAIS-JE APPELER POUR PRENDRE MON PREMIER RENDEZ-VOUS AVEC UNE SAGE-FEMME?

Communiquez avec une sage-femme dès que vous savez que vous êtes enceinte. Les cabinets des sages-femmes peuvent afficher complet rapidement selon la communauté et le volume de clientèle; cependant, vous pouvez appeler en tout temps puisque des places pourraient se libérer ou un cabinet pourrait ne pas afficher complet pour un mois quelconque. Si vous avez débuté votre grossesse sous les soins d'un médecin et que vous souhaitez transférer vers une sage-femme, il est possible de le faire, mais il pourrait être difficile de trouver un cabinet disponible.

À QUELLE FRÉQUENCE DOIS-JE VOIR UNE SAGE-FEMME?

Les visites chez la sage-femme sont effectuées un peu plus souvent que les visites chez le médecin pendant la grossesse. La plupart des visites dans la première partie de la grossesse sont prévues toutes les trois à six semaines et durent entre 30 et 60 minutes. Pendant le troisième trimestre, les visites sont prévues plus souvent et s'effectuent souvent toutes les semaines pendant le dernier mois de la grossesse. Des visites plus longues permettent des évaluations de la santé physique, émotionnelle et sociale et laissent du temps pour la prise de décisions éclairées et le développement d'une relation de confiance entre les clientes et leurs fournisseurs de soins. Les visites après la naissance de votre bébé ont généralement lieu à l'endroit où réside la nouvelle famille. Cela peut être à l'hôpital initialement après un accouchement à l'hôpital, puis à la résidence de la nouvelle famille après leur retour ou à la maison après un accouchement à domicile. Après la première semaine ou les deux premières semaines, les visites se déroulent généralement à la clinique et continuent pendant environ six semaines lorsque vos soins sont retransférés à votre médecin de famille. Entre les visites, les sages-femmes offrent une couverture des





appels tous les jours, 24 heures sur 24, pour les soins ou les problèmes urgents.

COMBIEN DE SAGES-FEMMES ME PRODIGERONT DES SOINS?

Les sages-femmes travaillent souvent en groupes de deux ou trois, mais elles peuvent également travailler à titre de fournisseurs uniques ou en équipes interdisciplinaires avec d'autres fournisseurs de soins tels que des médecins ou des infirmières. La couverture des appels, tous les jours, 24 heures sur 24, sera toujours offerte. Grâce à l'exercice de la profession en petits groupes, la plupart des clientes auront rencontré toutes les sages-femmes du groupe au moment où le travail débutera. Le document Modèle de pratique des sages-femmes du CMBC met en évidence le concept de la continuité des soins dans la prestation de soins sûrs et personnalisés.

QUELLE EST LA RELATION DE TRAVAIL ENTRE LES SAGES-FEMMES ET LES OBSTÉTRICIENS?

Les sages-femmes consultent des médecins de famille, des obstétriciens, des pédiatres et d'autres spécialistes, selon les besoins. Un transfert des soins pourrait survenir en présence de scénarios plus urgents. À moins que la complication ne survienne au début de la grossesse, les sages-femmes restent souvent engagées dans un rôle de soutien, alors que les soins sont parfois retransférés, une fois la complication résolue. Dans ces

cas, les sages-femmes continuent presque toujours de participer aux soins prodigués.

AURAI-JE ACCÈS AUX MÊMES EXAMENS ET AUX MÊMES ORDONNANCES QU'AVEC UN MÉDECIN?

Les sages-femmes offrent une gamme complète d'examen de laboratoire prénataux, de possibilités de dépistage génétique et de diagnostic, l'imagerie par ultrasons et de nombreux autres examens et soins pour les femmes enceintes et les nouveau-nés. Le champ de pratique d'une sage-femme inclut l'usage de médicaments qui pourraient être indiqués lors de la grossesse, pendant le travail, y compris dans les situations d'urgence ou d'analgésiques, et pour la mère ou le bébé après la naissance. Si des médicaments ou des examens sont nécessaires en dehors de ce champ de pratique, les sages-femmes consultent et se réfèrent à des médecins comme il est indiqué pour des soins plus spécialisés.

DES COMPLICATIONS POURRAIENT-ELLES EMPÊCHER LES SERVICES DE SAGES-FEMMES?

Cela est possible selon votre situation personnelle. Pendant votre première visite, les sages-femmes devraient pouvoir vous donner une idée pour établir si les soins dont vous avez besoin sont couverts ou non par leur champ de pratique. Si des complications surviennent pendant qu'une sage-femme vous prodigue des soins en tout temps, le site Web du CMBC offre une ligne directrice qui aidera à éclairer la prise de décision de consulter le médecin approprié ou un autre spécialiste ou de leur transférer les soins. Chacun des hôpitaux a souvent des politiques sur le moment où la consultation ou le transfert peut avoir lieu.

PUIS-JE CHOISIR OÙ JE VAIS ACCOUCHER : À LA MAISON OU À L'HÔPITAL?

Les sages-femmes offrent le choix du lieu de naissance aux femmes en bonne santé et à faible risque sur la base des principes de la prise de décisions éclairées. En moyenne, 70 % des accouchements assistés par des sages-femmes ont lieu dans les hôpitaux. Ce nombre varie en fonction de la pratique et de la communauté.

Pour de plus amples renseignements sur la naissance à domicile en C.-B., lisez le manuel du CMBC *Place of Birth Handbook for Clients*. Une vaste étude sur la naissance à domicile en Colombie-Britannique est disponible sur le site Web de l'Association médicale canadienne. De plus, il est possible d'obtenir le guide *Home Birth: An annotated guide to the literature* par l'entremise de la UBC Division of Midwifery.

QUELLES OPTIONS EN MATIÈRE DE SOULAGEMENT DE LA DOULEUR SONT MISES À MA DISPOSITION?

Les sages-femmes proposent un éventail d'options en matière de soulagement de la douleur naturelles et pharmaceutiques, y compris l'accès à une anesthésie péridurale. Il est essentiel dans les soins prodigués par des sages-femmes que les clientes aient accès aux informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur l'utilisation d'options en matière de soulagement de la douleur. Ces options sont discutées pendant les visites prénatales ainsi que pendant les cours prénataux si vous choisissez de participer à des cours dans votre communauté.

QU'ARRIVE-T-IL SI JE DOIS AVOIR UNE CÉSARIENNE?

Les sages-femmes affichent un taux de césarienne 42 % moins élevé que la moyenne provinciale. Cependant, dans certaines circonstances, un accouchement par césarienne peut être recommandé comme une option plus sûre que l'accouchement vaginal. Dans la plupart des cas, les sages-femmes participent au processus décisionnel que ce soit pendant le travail ou avant la naissance, et seront

généralement présentes pendant les accouchements par césarienne et pour les soins du bébé en bonne santé par la suite. Les mères restent à l'hôpital plus longtemps après un accouchement par césarienne; par conséquent, les sages-femmes visitent les familles et leurs bébés à l'hôpital jusqu'à leur retour à la maison.

QU'ARRIVE-T-IL SI J'AI UN PROBLÈME QUI N'EST PAS RELIÉ À LA GROSSESSE?

Les clientes continuent de consulter leur médecin de famille ou un autre médecin spécialiste pour les problèmes de santé qui ne sont pas reliés à la grossesse.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE SAGE-FEMME ET UNE DOULA?

Les doulas ne dispensent pas de soins médicaux et n'accouchent pas de bébés. Les sages-femmes sont formées pour dispenser tous les soins médicaux nécessaires et pour surveiller votre santé et votre bien-être et ceux de votre bébé. Les doulas travaillent en équipe, avec une sage-femme ou un médecin et une infirmière. Les doulas offrent un soutien psychologique et physique continu à la femme en travail et à son conjoint, et constituent un ajout positif à l'équipe responsable de l'accouchement pour les couples qui veulent davantage de soutien. Pour de plus amples renseignements sur les doulas, veuillez visiter la Doula Services Association de la C.-B. Si vous ou votre conjoint êtes des Autochtones, vous avez droit à une doula gratuite par le biais de la BC Association of Aboriginal Friendship Centres.

I ♥ BC
MIDWIVES

Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur la profession de sage-femme en C.-B. et des conseils sur la façon de trouver une sage-femme à www.bcmidwives.com

Midwives Association of British Columbia

Téléphone: 604-736-5976

Télécopieur: 604-736-5957

www.bcmidwives.com

office@bcmidwives.com